

DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA SECURITE

## AVIS D'ENQUÊTE COMMUNE DE CURTILLES

Une enquête publique est ouverte sur la modification du plan d'extraction « La Pièce » et une demande simultanée de permis d'exploiter.

Le projet vise la poursuite de l'exploitation de la gravière de « La Coulaz 2 », aujourd'hui déjà en activité dans le périmètre du gisement PDCar 1204-008 « La Pièce ». Le projet prévoit l'extraction supplémentaire, essentiellement en surprofondeur, de 136'000 à 176'000 m<sup>3</sup> de sables et graviers selon la cote maximale d'exploitation qui sera confirmée à l'avancement des travaux. Une petite extension latérale de quelques milliers de m<sup>2</sup> est par ailleurs prévue au sud de la gravière. Il est en outre désormais prévu de combler le site par l'apport de 311'000 à 337'000 m<sup>3</sup> de matériaux d'excavation non pollués (déchets de type « A » selon OLED). Ces travaux devraient prolonger les activités d'extraction de la gravière jusqu'au début des années 2030 et le comblement jusqu'au milieu des années 2040.

Le projet se trouve aux coordonnées moyennes : 2'555'600 / 1'173'850 et touche la propriété de l'entreprise exploitante Catellani SA, sur les parcelles 26 et 27 de la commune de Curtilles.

Au vu des volumes d'exploitation concernés, le projet n'est pas soumis à l'étude d'impact sur l'environnement au sens de l'Ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE). Il a fait néanmoins l'objet d'une notice d'impact sur l'environnement.

Le plan d'extraction est accompagné de profils, d'un mémoire technique, d'une notice d'impact sur l'environnement.

Selon notamment :

- les articles 6 et suivants et 15 et suivants de la loi sur les carrières (LCar), pour les procédures,
- les articles 22 LAT et 120 LATC pour l'autorisation hors des zones à bâtir,
- l'article 15 de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE),

Le dossier peut être consulté au Greffe municipal de la Commune de Curtilles (Ancien collège, Place du Collège 1), ainsi qu'auprès de la Direction générale de l'environnement (Maison de l'environnement, Av. de Valmont 30b, Lausanne), pendant les heures d'ouverture des bureaux,

**du 14 juin au 15 juillet 2022 inclus.**

Durant la même période, le dossier peut être consulté sur le site internet de l'Etat via le lien suivant : <https://www.vd.ch/themes/environnement/ressources-minerales/enquetes-publiques>.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête mise à disposition sur le lieu de consultation ou adressées par pli recommandé soit au greffe municipal, soit à la Direction générale de l'environnement, dans le délai indiqué.

Afin de répondre aux questions concernant ce dossier, une permanence publique est organisée le 11 juillet 2022 de 17:00 à 19:00 à Curtilles, Ancien collège, Place du Collège 1, cela en présence des services de l'Etat, de la Commune et de l'exploitant.

**Direction générale de l'environnement**  
Direction des ressources et du patrimoine naturels  
Division géologie, sols et déchets